

# École navale

Promotion 1919

Classement d'entrée

• Journal officiel du 19 janvier 1919, p. 747.

Par décision ministérielle du 17 janvier 1919 ont été nommés élèves de l'école navale à la suite du concours de 1918-1919 :

- 1 de Labarrière (Guillaume-Jean-Marie-Raymond).
- 2 Cadiou (Henry-Jules-Marcel).
- 3 Sacaze (René-Louis-Benjamin).
- 4 Berriet (Pierre-Noël).
- 5 Rémusat (André-Marie-Léon).
- 6 Lavène (Emile-René).
- 7 Maincent (Victor-Félix).
- 8 Jaffry (Paul-Louis-Marie).
- 9 Deschamps (François).
- 10 Durand-Gassel (Yves-Alfred).
- 11 Robert (Pierre-Jean-Vincent-de-Paul).
- 12 Audren (Victor-Louis-Marie).
- 13 Fourrier (René-Yves).
- 14 Gauthier-Villars (Albert-Hervé).
- 15 Gache (Charles-Gabriel).
- 16 Bataille (Marie-Joseph-Gaston).
- 17 Marty (Georges-Emile-Marie).
- 18 Paradis (Jean-Adrien).
- 19 De Gouyon de Coypel (Jean).
- 20 De Chabannes La Palice (Etienne-Antoine-Charles).
- 21 Laurent (François-Arthur-Théodore-Marie).
- 22 Dupuy (Georges-Marie-Charles).
- 23 Elléouet (Henri-Louis).
- 24 Antoine (Marc-Marie-Benjamin-Augustin).
- 25 Bosvieux (Joseph-Marcel).
- 26 Gentric (Maurice-Joseph-Félix).
- 27 Caussil (Jean-Marie-Pierre).
- 28 Videau (Gaston-Jean-Roland).
- 29 Bastard (Max-Marie-René).
- 30 Boyer-Ressès (Raymond - Henri - Joachim - Léonce).
- 31 Flamant (Charles-Henri-Antoine).
- 32 Guillemain (Jean-Marie-Léon).
- 33 Eyriès (Bruno-Henri-Charles-Louis).
- 34 Le Coz (Edouard-Alexis-Jean).
- 35 Mornu (Louis-Félix-Auguste).
- 36 Verdier (Jacques-Marc-Auguste).
- 37 Brachet (François).
- 38 Erulin (Louis-Jacques-Henri).
- 39 Brunet (Emile-Paul).
- 40 Stourm (André).
- 41 Henry (Marc-Charles-Etienne).
- 42 Dupin de Saint-Cyr (Henri-Marie-André).
- 43 Gomart (François-Louis-Marie-Albert).
- 44 Basire (Jean).
- 45 Baslé (Jean-Henri-Anne).
- 46 de Froissart-Broissia (Fernand-Edouard-Marie-Joseph).
- 47 Petit-Dutaillis (Hervé-Daniel-Marie-Georges).
- 48 Grosselin (Georges-Albert-Jean-Jacques).
- 49 Viennot de Vaublanc (Roger-Vincent-Marie).
- 50 Calmon (Pierre-Jean-Antoine).
- 51 Garreau (Jacques-Marie-Louis-Joseph).
- 52 Panon Desbassyns de Richemont (Paul-Marie-Frédéric).
- 53 Boucraut (Auguste-Marie-Joseph-France).
- 54 Rossignol (Joseph-Marie-Maurice).
- 55 Sévellec (Camille-François).
- 56 du Pontavice de Vaugarny (Jean-Marie-Joseph-Luc).
- 57 Jaquet (Georges-Germain).
- 58 Broutot (René).
- 59 Peltier (Robert-Alexandre-Henri).

60 Nouailhetas (Pierre-Marie-Benjamin-Henry-André).

## Ordre concernant les élèves admis à l'école navale.

Les élèves admis à l'école navale doivent être rendus à Brest le lundi 3 février et se présenter avant midi au 2<sup>e</sup> dépôt des équipages de la flotte pour y contracter l'engagement de huit ans prévu par la loi du 8 août 1913.

Le refus de contracter cet engagement équivaudra à une démission.

Ceux qui ne pourraient pas le souscrire pour cause de maladie momentanée devront le contracter dès que leur état de santé le permettra.

Les élèves étant incorporés et suivant les cours de l'école en qualité de matetots de 1<sup>re</sup> classe, leurs familles n'ont à acquitter pour le moment ni pension, ni trousseau, sans avoir aucune demande à formuler à ce sujet.

Les élèves doivent apporter les ouvrages d'enseignement ou articles dont ils se servaient pour leur préparation (cours de mathématiques, physique, chimie, boîte de compas).

**Engagement volontaire.** — Pour contracter leur engagement les élèves doivent être munis des pièces suivantes qui sont distinctes de celles fournies au dossier d'inscription :

1<sup>o</sup> Acte de naissance sur papier libre ou extrait dudit acte ;

2<sup>o</sup> Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire du dernier domicile ;

3<sup>o</sup> Consentement des père, mère ou tuteur.

L'acte de naissance et le certificat de bonne vie et mœurs (à l'exception de ceux qui émanent du maire de Brest) doivent être légalisés par le sous-préfet ou le préfet du département : le consentement des père, mère ou tuteur doit l'être par le maire et la signature du maire par le préfet ou le sous-préfet (sauf à Brest).

**Élèves déjà au service.** — Les élèves qui sont déjà sous les drapeaux contracteront un rengagement en vue de porter à huit années la durée de leur lien au service.

Les candidats qui appartiennent à l'armée de terre passeront d'abord dans les équipages de la flotte par voie de changement de corps et souscriront ensuite ce rengagement.

**Nomination au grade d'aspirant**

• *Journal officiel* du 13 février 1920, p. 2.348.

Par arrêté en date du 11 février 1920, ont été nommés au grade d'aspirant de marine, pour prendre rang du 3 février 1920 (art. 2 de la loi du 7 décembre 1918), les élèves de l'école navale dont les noms suivent :

MM. Sacaze (René-Louis-Benjamin).  
Cadiou (Henri-Jules-Marcel).  
Gomart (François-Louis-Marie-Albert).  
de Labarrière (Guillaume-Jean-Marie-Raymond).  
Nouailhetas (Pierre-Marie-Benjamin-Henry-André).  
Erulin (Louis-Jacques-Henri).  
Robert (Pierre-Jean-Vincent-de-Paul).  
Marty (Georges-Émile-Marie).  
Flamant (Charles-Henri-Antoine).  
Berriet (Pierre-Noël).  
Dubin de Saint-Cyr (Henri-Marie-André).  
Grosselin (Georges-Albert-Jean-Jacques).  
Viennot de Vaublanc (Roger-Vincent).  
Durand Gosselin (Yves-Alfred).  
Antoine (Marc-Marie-Benjamin-Augustin).  
Calmon (Pierre-Jean-Antoine).  
Bataille (Marie-Joseph-Gaston).  
Eyriès (Bruno-Henri-Charles-Louis).  
Lavene (Émile-René).  
Brunet (Émile Paul).  
Boucraut (Auguste-Marie-Joseph-France).  
Guillemin (Jean-Marie-Léon).  
Garreau (Jacques-Marie-Louis-Joseph).  
Ellouet (Henri-Louis).  
Basire (Jean).  
Jaffry (Paul-Louis-Marie).  
Rossignol (Joseph-Marie-Maurice).  
Mornu (Louis-Félix-Auguste).  
Videau (Gaston-Jean-Roland).  
Fourrier (René-Yves).  
de Froissard Brossia (Ferdinand-Edouard-Marie-Joseph).  
Le Coz (Edouard-Alexis-Jean).  
Remusat (André-Marie-Léon).  
de Chabannes la Palice (Étienne-Antoine-Charles).  
Bosvieux (Joseph-Marcel).  
Sevellec (Camille-François).  
Gache (Charles-Gabriel).  
Stourm (André).  
Bastard (Max-Marie-René).  
Brachet (François).  
Boyer-Resses (Raymond-Henri-Joachim-Léonce).  
Gauthier-Villard (Albert-Hervé).  
Maincent (Victor-Félix).  
du Pontavice de Vaugarny (Jean-Marie-Paul-Luc).  
Panon Desbassyns de Richemont (Paul-Marie-Frédéric).  
Verdier (Jacques-Marie-Laurent).  
Jacquet (Georges-Germain).  
Laurent (François-Arthur-Théodore-Marie).

*Nomination au grade d'enseigne de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe*

• *Journal officiel* du 7 septembre 1920, p. 13.125.

Par décret en date du 5 septembre 1920, ont été nommés dans le corps des officiers de marine :

*Au grade d'enseigne de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe.*

(Application des dispositions du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 11 de la loi du 16 juin 1917).

(Pour prendre rang du 1<sup>er</sup> octobre 1920.)

Les aspirants de marine provenant de l'école navale :

Sacaze (René-Louis-Benjamin).  
Cadiou (Henry-Jules-Marcel).  
Erulin (Louis-Jacques-Henri).  
Dupin de Saint-Cyr (Henri-Marie-André).  
Gomart (François-Louis-Marie-Albert).  
De Labarrière (Guillaume-Jean-Marie-Raymond).  
Viennot de Vaublanc (Roger-Vincent-Marie).  
Berriet (Pierre-Noël).  
Robert (Pierre-Jean-Vincent-de-Paul).  
Nouailhetas (Pierre-Marie-Benjamin-Henri-André).  
Vidal (Georges-Félix-Antoine).  
Boucraut (Auguste-Marie-Joseph-France).

Flamant (Charles-Henry-Antoine).  
Pineson du Sel (Yves-Marie-Fernand).  
Péroux (Pierre).  
Marty (Georges-Emile-Marie).  
Robillard (André-Pierre-Marie).  
Grosselin (Georges-Albert-Jean-Jacques).  
Eyriès (Bruno-Henri-Charles-Louis).  
Durand-Gasselín (Yves-Alfred).  
Calmon (Pierre-Jean-Antoine).  
Barnouin (Paul-Marie-Gustave).  
Jaffry (Paul-Louis-Marie).  
Elléouet (Henri-Louis).  
Brunet (Emile-Paul).  
Garreau (Jacques-Marie-Louis-Joseph).  
De Froissard-Broissia (Ferdinand-Edouard-Marie-Joseph).  
Lavène (Emile-René).  
Guillemin (Jean-Marie-Léon).  
Antoine (Marc-Marie-Benjamin-Augustin).  
Basire (Jean).  
Fourrier (René-Yves).  
Videau (Gaston-Jean-Roland).  
Bataille (Marie-Joseph-Gaston).  
Giraud (Georges-Alexis).  
Guézennec (Joseph-Gustave).  
Du Pontavice (Antoine-Marie-Louis-Frédéric Henri).  
Coiffic (René-Paul-Olivier-Robert).  
Le Coz (Edouard-Alexis-Jean).  
Rossignol (Joseph-Marie-Maurice).  
Du Fayet de la Tour (Gabriel-Jean).  
Du Pontavice de Vaugarny (Jean-Marie-Joseph Luc).  
Gavoille (Georges-Eugène).  
Mornu (Louis-Félix-Auguste).  
Hilly (Maurice-Félix-Ludovic).  
Michaud (Fernand-Germain).  
De Miniac (Michel-André-Joachim-Marie).  
Hud (Pierre-Georges-Charles).  
Boyer-Ressès (Raymond-Henri-Joachim-Léonce).  
Remusat (André-Marie-Léon).

Bosvieux (Joseph-Marcel).  
Stourm (André).  
Corellou (Emile-Thomas-Marie).  
Juin (Léon).  
Sévellec (Camille-François).  
De Chabannes la Palice (Etienne-Antoine-Charles).  
Brachet (François).  
Bastard (Max-Marie-René).  
Guichard (Pierre-Marie).  
Gauthier-Villars (Albert-Hervé).  
Maincent (Victor-Félix).  
Verdier (Jacques-Marie-Auguste).  
Jaquet (Georges-Germain).  
De Broc (Marie-Anne-Charles).  
Panon-Desbassyns de Richemont (Paul-Marie-Frédéric).  
Laurent (François-Arthur-Théodore-Marie).  
Jourden (Henri-Maurice-Auguste-Louis).  
Gentric (Maurice-Joseph-Félix).

Les aspirants de marine provenant de l'école  
des élèves officiers :

Mouchez (Barthélémy-Ernest-Frédéric-Robert).  
Vœux (Jules-Jean-Marie).  
Blot (Camille-Charles-Léon).  
Ruysen (Henri-Joseph-Auguste).  
Meyer (Jules-Hubert).  
Jubineau (Yves-François).  
Spitz (Marie-Jean).  
Rivalta (Bernard-Paul).  
Cord'homme (Jacques-Henri).  
Aclocque (Pierre-Marie-Alfred-Raoul).  
Alliou (Jean-Joseph-Marie).  
Barrault (Eugène-Bernard).  
Nigeon (Eugène-Charles-Emile).

Ces officiers devront être rendus à Brest le  
1<sup>er</sup> octobre au matin pour être embarqués sur  
le croiseur-école d'application.

---

### Ports de rattachement

• *Journal officiel* du 9 septembre 1920, p. 13.215.

Les enseignes de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe désignés ci-dessous nommés à ce grade, par décret du 5 septembre 1920, pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 1920 (*Journal officiel* du 7 octobre 1920) sont rattachés, savoir :

#### *Au port de Cherbourg.*

MM. Antoine (Marc-Marie-Benjamin-Augustin).  
Fourrier (René-Yves).  
Bataille (Marie-Joseph-Gaston).  
Remusat (André-Marie-Léon).  
Bosvieux (Joseph-Marcel).  
Juin (Léon).  
Sevellec (Camille-François).  
de Chabannes-Lapallice (Etienne-Antoine-Charles).  
Brachet (François).  
Bastard (Max-Marie-René).  
Guichard (Pierre-Marie).  
Gauthier-Villars (Albert-Hervé).  
Maincent (Victor-Félix).  
Panon Desbassyns de Richemont (Paul-Marie-Frédéric).  
Laurent (François-Arthur-Théodore-Marie).  
Gentric (Maurice-Joseph-Félix).  
Blot (Camille-Charles-Léon).  
Rivalta (Bernard-Paul).  
Cord'homme (Jacques-Henri).

#### *Au port de Brest.*

MM. Jaffry (Paul-Louis-Marie).  
Elléouet (Henri-Louis).  
Garreau (Jacques-Marie-Louis-Joseph).  
de Froissard-Broissia (Ferdinand-Edouard-Marie-Joseph).  
Guillemin (Jean-Marie-Léon).  
Basire (Jean).  
Guézennec (Joseph-Gustave).  
de Pontavice (Antoine-Marie-Louis-Frédéric-Henri).  
Le Coz (Edouard-Alexis-Jean).  
du Pontavice de Vaugarny (Jean-Marie-Joseph-Luc).  
Gavoille (Georges-Eugène).  
Mornu (Louis-Félix-Auguste).

MM. Michaud (Fernand-Germain).  
de Miniac (Michel-André-Joachim-Marie).  
Boyer-Ressès (Raymond-Henri-Joachim-Léonce).  
Stourm (André).  
Aclocque (Pierre-Marie-Alfred-Raoul).  
Nigeon (Eugène-Charles-Emile).  
Alliou (Jean-Joseph-Marie).

#### *Au port de Lorient.*

MM. Coiffic (René-Paul-Robert-Ollivier).  
Hilly (Maurice-Félix-Ludovic).  
Coréllou (Emile-Thomas-Marie).  
Verdier (Jacques-Marie-Auguste).  
Jaquet (Georges-Germain).  
de Broc (Marie-Anne-Charles).  
Jourden (Henri-Maurice-Auguste-Louis).  
Jubineau (Yves-François).

#### *Au port de Rochefort.*

MM. Brunet (Emile-Paul).  
Lavène (Emile-René).  
Videau (Gaston-Jean-Roland).  
Giraud (Georges-Alexis).  
Rossignol (Joseph-Marie-Maurice).  
du Fayet de la Tour (Gabriel-Jean).  
Hud (Pierre-Georges-Charles).  
Barrault (Eugène-Bernard).

#### *Au port de Toulon.*

MM. Sacaze (René-Louis-Benjamin).  
Cadiou (Henri-Jules-Marcel).  
Érulin (Louis-Jacques-Henri).  
Dupin de Saint-Cyr (Henri-Marie-André).  
Gomart (François-Marie-Louis-Albert).  
de Labarrière (Guillaume-Jean-Marie-Raymond).  
Viennot de Vaublanc (Roger-Vincent).  
Berriet (Pierre-Noël).  
Robert (Pierre-Jean-Vincent de Paul).  
Nouailhetas (Pierre-Marie-Benjamin-Henry-André).  
Vidal (Georges-Félix-Antoine).  
Boucraut (Auguste-Marie-Joseph-France).  
Flamant (Charles-Henri-Antoine).  
Pinceon du Sel (Yves-Marie-Fernand).  
Peroux (Pierre).  
Marty (Georges-Emile-Marie).  
Robillard (André-Pierre-Marie).  
Grosselin (Georges-Albert-Jean-Jacques).  
Eyriès (Bruno-Henri-Charles-Louis).  
Durand-Gosselin (Yves-Alfred).  
Calmon (Pierre-Jean-Antoine).  
Barnouin (Paul-Marie-Gustave).  
Mouchez (Barthélémy-Ernest-Frédéric-Robert).  
Voeux (Jules-Jean-Marie).  
Ruyssen (Henri-Joseph-Auguste).  
Meyer (Jules-Hubert).  
Spitz (Marie-Jean).

### Rang d'ancienneté

• Journal officiel du 31 août 1921, p. 10.093.

Le ministre de la marine,  
Vu l'article 11, paragraphe 2 de la loi du 16 juin 1917;  
Vu l'article 16, paragraphe 4, du décret du 20 mars 1910, modifié le 21 octobre 1919 et le 18 décembre 1919;  
Vu le classement de sortie de l'école d'application des enseignes de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe,  
Arrête:  
Le rang d'ancienneté des enseignes de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe ayant satisfait aux examens de sortie de l'école d'application est fixé comme suit:  
MM.  
Vicnnot de Vaublanc (Roger-Vincent-Marie).  
Robert (Pierre-Jean-Vincent-de-Paul).  
Erulin (Louis-Jacques-Henri).  
Gomart (François-Louis-Marie-Albert).  
Sacaze (René-Louis-Benjamin).  
Dupin de Saint-Cyr (Henri-Marie-André).  
De Labarrière (Guillaume-Jean-Marie-Raymond).  
Meyer (Jules-Hubert).  
Bougraut (Auguste-Marie-Joseph-France).  
Nouailhetas (Pierre-Marie-Benjamin-Henri-André).  
Mauchez (Barthélémy-Ernest-Frédéric-Robert).  
Berriet (Pierre-Noël).  
Durand-Gasselins (Yves-Alfred).  
Rivalta (Bernard-Paul).  
de Pontavice de Vaugarny (Jean-Marie-Joseph-Luc).  
Lavene (Emile-René).  
Garreau (Jacques-Marie-Louis-Joseph).  
Bosvieux (Joseph-Marcel).  
Voeux (Jules-Jean-Marie).  
Pinczon du Sel (Yves-Marie-Fernand).  
Cadiou (Henri-Jules-Marcel).  
Barnouin (Paul-Marie-Gustave).  
Basire (Jean).  
Vidal (Georges-Félix-Antoine).  
Guillemin (Jean-Marie-Léon).  
Fourrier (René-Yves).  
Brunot (Emile-Paul).  
Antoine (Marc-Marie-Benjamin-Augustin).  
Gauthier-Villars (Albert-Hervé).  
Buysen (Henri-Joseph-Auguste).  
Cord'homme (Jacques-Henri-Joseph).  
Rossignol (Joseph-Marie-Maurice).  
De Froissard-Broisala (Ferdinand-Edouard-Marie-Joseph).

Videau (Gaston-Jean-Rolland).  
Eyries (Bruno-Henri-Charles-Louis).  
Brachet (François).  
Boyer-Besses (Raymond - Henri - Joachim - Léonce).  
Stourn (André).  
Michaud (Fernand-Germain).  
Gavoille (Georges-Eugène).  
Du Pontavice (Antoine-Marie-Louis-Frédéric-Henri).  
Mestre (Paul-Marie-Roger).  
Milly (Maurice-Félix-Ludovic).  
Jaffry (Paul-Louis-Marie).  
Flamant (Charles-Henri-Antoine).  
Robillard (André-Pierre-Marie).  
Barrault (Eugène-Bernard).  
Le Coz (Edouard-Alexis-Jean).  
Bastard (Max-Marie-René).  
Calmon (Pierre-Jean-Antoine).  
Spitz (Marie-Jean).  
Alliou (Jean-Joseph-Marie).  
Raybaud (Alphonse-Joseph-Roch).  
Guezennec (Joseph-Gustave).  
Grosselin (Georges-Albert-Jean-Jacques).  
Péroux (Pierre).  
Mornu (Louis-Félix-Auguste).  
Guichard (Pierre-Marie).  
Du Fayet de la Tour (Gabriel-Jean).  
Juin (Léon).  
Laurent (François-Arthur-Théodore-Marie).  
Gorellou (Emile-Thomas-Marie).  
Bataille (Marie-Joseph-Gaston).  
Giraud (Georges-Alexis).  
Ellouet (Henri-Louis).  
Verdier (Jacques-Marie-Auguste).  
Davan (Charles-Dominique).  
Acloque (Pierre-Marie-Alfred-Raoul).  
Maincent (Victor-Félix).  
Panon des Bassyns de Richemont (Paul-Marie-Frédéric).  
Jaquet (Georges-Germain).  
Remusat (André-Marie-Léon).  
Jourdan (Henri-Maurice-Auguste-Louis).  
De Miniac (Michel-André-Joachim-Marie).  
Hud (Pierre-Georges-Charles).  
Sevellec (Camille-François).  
Marty (Georges-Emile-Marie).  
De Broc (Marie-Anne-Charles).  
Coeffic (René-Paul-Robert-Olivier).  
Nigeon (Eugène-Charles-Emile).  
Gentric (Maurice-Joseph-Félix).  
Jubineau (Yves-François).  
Fait à Paris, le 28 août 1921.  
Le ministre de la marine,  
GUIST'HAU.